

N°63 du mois de février 2015

Chers Amis,

Dans quelques semaines vont débiter à l'Assemblée Nationale les discussions du projet de loi de santé publique. La profession est mobilisée depuis plusieurs mois et a réussi à éviter une augmentation de la fiscalité. La campagne menée à l'automne 2012 par la filière au travers de Vin et Société et intitulée cequivraimentsaoulerlesfrançais.fr a marqué les esprits et illustré notre ras le bol.

Les pouvoirs publics jouent à ce stade la carte de la prudence et n'ont prévu aucune mesure anti vin dans le projet de loi initial. Cependant nos adversaires s'organisent et vont tenter de convaincre les parlementaires d'amender le projet.

Que proposent-ils ? Revenir sur le vote de la loi Hôpital de 2009 et la possibilité de faire de la publicité sur Internet, interdire les noms de cuvée, noms de domaine et marques qui seraient considérés comme incitatifs, supprimer la référence à l'abus dans le message sanitaire et condamner toute forme de consommation, interdire l'affichage dans certaines zones, interdire la publicité à la radio pendant la journée et le we etc. Sans parler des propositions visant à instaurer une taxe sous forme de contribution à la santé publique. En résumé une politique dont l'objectif serait de faire diminuer la consommation globale de vin et d'alcool et qui serait basée sur les interdits. Le directeur de l'ANPAA ose même pousser la comparaison entre les sites alcooliers, pédophiles ou nazis...

Nos organisations nationales et la CNAOC notamment sont en action et ont engagé depuis plusieurs semaines des actions vers les parlementaires. Notre objectif est d'éviter l'adoption de ces amendements par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale le 17 mars prochain. Nous travaillons aussi à convaincre les élus de la nécessité de définir le champ de la publicité pour clarifier la loi et éviter notamment l'autocensure qui se développe dans notre Pays.

Chacun de nous est concerné par ce débat à un double titre. Comme citoyen tout d'abord puisque la discussion qui va s'ouvrir opposera 2 visions de la société: l'une basée sur les interdits et l'autre sur la responsabilité. Bien entendu nous défendons la deuxième.

Comme vigneronne et vigneron ensuite car l'adoption des amendements défendus par nos adversaires aurait des conséquences lourdes sur l'économie du secteur et nous contraindrait encore plus dans notre communication.

Chacun de nous doit donc se préparer et être prêt, si nécessaire, après le 17 mars à se mobiliser aux côtés des organisations dans des actions syndicales. D'ici là, chacun de nous doit interpeler les élus et les pouvoirs publics pour leur dire que nous n'accepterons pas d'être assimilés à des empoisonneurs et que nous nous donnerons tous les moyens pour empêcher l'adoption de ces propositions.

Nous savons pouvoir compter sur vous.

Bien amicalement

*Bernard FARGES- Président CNAOC
Jean Michel AUBINEL – Président CAVB*

Sommaire

- **Infos régionales** : Contingents 2014/2015, rencontre avec les douanes, Directive nitrates, Expérimentation filets, AG électorale pour la CAVB, Rappel formations continues à la dégustation, formations initiales à la dégustation
- **Infos service accompagnement** : Erratum Assurance Vieillesse, Grille salaires 71, cotisations allocations familiales, Nouvelles règles pour l'accueil d'un stagiaire, Dématérialisation obligatoire des déclarations MSA.
- **Divers** : rencontres filières organisée par le Crédit agricole Champagne Bourgogne, Rendez-vous vinipôle sud, Semaine des Climats, Réunions d'information DUER et fiche pénibilité, Formation & sens,

INFOS REGIONALES

Contingents de plantation 2014/2015 : Publication de l'arrêté

L'Arrêté du 12 février 2015 relatif aux contingents d'autorisations de plantation, de replantation, de plantation nouvelle de vignes et de replantation anticipée destinées à la production de vins à appellation d'origine pour la campagne 2014-2015 a été publié.

(<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030236463>)

Le détail et la répartition de ces contingents seront communiqués prochainement par les services de l'INAO aux ODG.

Rencontre avec les Douanes : Vers une rationalisation des outils pour les opérateurs ?

La CAVB a rencontré le 29 janvier dernier le bureau F3 des douanes pour échanger sur la mise en place d'un portail unique de saisie des déclarations de récolte (DR) et des déclarations de stock (DS) ayant pour objectif d'éviter aux viticulteurs deux gestes de saisie redondants pour la DR et leur offrir un espace unique de saisie en ligne pour toutes les déclarations viticoles obligatoires. Les discussions positives laissent entrevoir une possibilité de rationalisation de saisie pour l'opérateur et un gain de temps pour tous !

Directive Nitrates

L'arrêté 2015019-0002 - Arrêté établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région BOURGOGNE est une version corrigée de l'ancien arrêté sur le raisonnement de la fertilisation azotée des cultures. Il y a eu quelques modifications sur les références nécessaires au calcul des doses d'azote pour les grandes cultures.

Aucune modification ne concerne la vigne. Les fiches élaborées et disponibles auprès de vos Chambres d'Agriculture sont toujours d'actualité. Sur les points qui restent encore en discussion, la vigne est concernée par les pentes. Toujours pas de définition à ce jour du calcul de la pente. Donc pas d'application de pourcentage de pentes dans les parcelles encore pour cette campagne.

Expérimentation Filets Anti-grêle : Dossier Bourguignon transmis à l'INAO

La CAVB vient d'adresser son dossier complet de demande d'expérimentation aux services de l'INAO pour une étude par la prochaine Commission Permanente du mois de mars prochain.

2015 : Une année électorale pour la CAVB !

L'Assemblée Générale annuelle de la CAVB se tiendra le 17 avril prochain. Tous les trois ans, l'Assemblée Générale est électorale, elle entérine les nouveaux membres proposés par les Unions et désigne les représentants de son nouveau Conseil d'administration, lequel élit ensuite le nouveau bureau et le nouveau président de la CAVB. Les Réunions d'Unions de la CAVB (Union des Régionales, des Crus et des Grands Crus) devraient avoir lieu fin du mois de mars, début avril.

Rappel : Formations continues/ entraînement à la dégustation.

Cette année, la **CAVB**, le **BIVB** et l'**UPECB** vous proposent des séances de formation courtes ouvertes à tous les professionnels de la filière participants ou non aux actuels jurys de dégustation. Elles ont pour objectif de vous permettre d'affiner vos seuils de perception et d'acceptabilité d'un défaut pour un vin d'AOC, de vous familiariser aux vins de l'ensemble des vignobles bourguignons de différents millésimes, incluant vins tranquilles et vins effervescents.

Deux formules vous sont proposées :

1- **Séance avec animateur (3 heures)** Inscription préalable (maximum 20 personnes-inscription obligatoire).

2- **Séance libre (1h max)**

Thème			
Thème 3 : Moisi-bouchon Avec animateur, 9h-12h30	Mâcon 6 Mars	COMPLET Beaune 4 Mars	Chablis 5 Mars
Thème 4 : Déséquilibres Sans animateur. Salle ouverte de 9h à 12h30 en libre-service (1h max)	Mâcon 16 Avril	Beaune 15 Avril	Chablis 17 Avril

o **MACON:** Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, 520 avenue de Lattre de Tassigny

o **BEAUNE:** CITVB, 6 rue du 16^{ème} chasseurs

o **CHABLIS:** Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne à Chablis, 1 rue de chichée

Pour l'organisation des séances, qu'elles soient ou non avec la présence d'un animateur, nous vous incitons fortement à vous préinscrire. Cela nous permettra d'évaluer les quantités d'échantillons à préparer.

Ces formations sont financées par la filière (CAVB-BIVB et UPECB) et ne seront pas facturées aux participants. **Pour s'inscrire ou se renseigner, merci de contacter Eva NAVARRO-DIEGO: 03-80-25-00-21 e.navarro@cavb.fr**

Formation initiale à la dégustation CAVB-BIVB-UPECB

Un planning des futures formations à la dégustation a été établi pour le mois de mars. Il s'agit de formations proposées aux dégustateurs pour l'évaluation des vins lors des commissions d'examen organoleptiques dans le cadre de la production des vins d'AOC de Bourgogne (SAQ, SIQOCERT, UPECB). Les formations se composent de 4 séances de 3 heures et demi. Il a été décidé de rapprocher les programmes de formation à la dégustation CAVB (pour dégustation SIQOCERT), Suivi Aval qualité du BIVB et l'UPECB (pour les Crémants) afin de créer un collège unique et de donner accès à tous les professionnels formés aux 3 types de dégustation ensuite. Cette formation fera l'objet d'une évaluation en dernière séance. Pour ceux d'entre vous qui valideront cette formation, nous transmettrons votre dossier à SIQOCERT, au BIVB (service SAQ) et à l'UPECB (Crémant) qui vous convoqueront pour leurs dégustations.

Ces formations sont proposées :

- A tout nouveau dégustateur qui souhaite participer aux jurys de dégustation UPECB, SIQOCERT et SAQ.

- Aux dégustateurs qui ont échoué aux évaluations précédentes.

SEANCE 1 17 mars 2015	Matin : GROUPE 1 A.M. : GROUPE 2
SEANCE 2 18 mars 2015	Matin : GROUPE 1 A.M. : GROUPE 2
SEANCE 3 25 mars 2015	Matin : GROUPE 1 A.M. : GROUPE 2
SEANCE 4 26 mars 2015	Matin : GROUPE 1 A.M. : GROUPE 2

Lieu : CITVB (6 rue du 16^e chasseur à Beaune)

Les groupes sont composés de 15 personnes maximum, ceux d'entre vous qui s'inscriront après la complétude des groupes, nous vous proposerons de nouvelles sessions à l'automne.

Contact à la CAVB pour les inscriptions : Eva Navarro Diego e.navarro@cavb.fr

INFOS SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Erratum Assurance vieillesse plafonnée

Suite au décret 2013-1290 (27 décembre 2013), la cotisation « Assurance vieillesse plafonnée » évolue au 1^{er} janvier 2015, elle augmente de 0,05%. La part employeur passe à 8.50% de la rémunération versée, et la part salariale à **6.85%** (dans la limite du plafond de la sécurité sociale). (et non 6.90% comme indiqué dans la vinonews n°62)

Grilles des salaires- 1^{er} janvier 2015-Saône et Loire.

		Salaire brut horaire	Salaire mensuel
Niveau I : emplois d'exécutant		9.61	1457.55
Niveau II : emplois spécialisés		9.85	1493.95
Niveau III	Echelon 1	10	1516.70
	Echelon 2	10.15	1539.45
Niveau IV	Echelon 1	10.42	1580.40
	Echelon 2	11.47	1739.65
TAM	Niveau 1	11.91	1806.39
	Niveau 2	13.16	1995.98
Cadres	Niveau 1	16.40	2487.39
	Niveau 2	20.40	3094.07

Grille des salaires négociée par les partenaires sociaux pour la convention collective des exploitations agricoles de Saône et Loire.- Janvier 2015

Taux cotisations Allocations familiales

Le décret 2014-1531 du 17/12/2014 précise que le taux des cotisations d'Allocations Familiales est réduit à 3.45% :

- Pour les employeurs entrant dans le champ de la RD FILLON,
- Pour les rémunérations des salariés sous 1.6 SMIC annuel,
- Avec application d'une régularisation progressive en cas de rémunérations mensuelles sous et hors 1.6 SMIC.

Ce taux est maintenu à 5,25% dans les autres cas.

Nouvelles règles pour l'accueil d'un stagiaire

L'accueil d'un stagiaire dans l'entreprise est-il synonyme de gratification ?

- Si la durée du stage ne dépasse pas 2 mois, consécutifs ou non, par année scolaire ou universitaire, l'employeur n'est pas tenu d'accorder une gratification au stagiaire. Le mois est défini comme une durée de 22 jours de présence au cours de l'année, 7 heures de présence, consécutives ou non, constituant 1 jour.
- Si le stagiaire est élève ou étudiant, une gratification est due pour tous les stages d'une durée supérieure à 2 mois.
- Si le stagiaire est élève d'un établissement offrant alternance entre enseignement et apports professionnels en entreprise agricole (notamment les Maisons Familiales Rurales), une gratification est due lorsque la durée de présence en entreprise est supérieure à 3 mois (consécutifs ou non).

Dans ces deux cas où elle s'impose, la gratification est due dès le début du stage, pour chaque heure de présence dans l'entreprise, ou pour chaque heure chômée un jour normalement ouvré, en cas de jour férié

notamment. Pour les conventions de stage conclues depuis le 1^{er} décembre 2014, la gratification est basée sur 13,75 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,30 € par heure.

Quand elle est due, la gratification n'est pas mensualisée :

Auparavant, le montant de la gratification était mensualisé, à hauteur de 151,67 h (pour 35 h de stage par semaine).

Désormais, le montant de gratification versée chaque mois varie selon le nombre d'heures de présence du stagiaire dans l'entreprise au cours du mois considéré.

Source : FRSEA Bourgogne

Dématérialisation obligatoire des déclarations MSA au-delà de certains seuils

Cotisations : dématérialisation au-delà de 20 000 €

Les employeurs ayant versé à la caisse de MSA **plus de 20 000 €** de cotisations et contributions sociales au titre de 2014 doivent, pour celles dues sur les rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 2015, effectuer par voie dématérialisée :

- Les **déclarations** trimestrielles de salaires, les bordereaux de versement de cotisations, les TESA;
- Les **paiements** des cotisations.

Le montant de 20 000 € tient compte de l'ensemble des versements effectués à la caisse au titre de l'emploi de salarié, quelle qu'en soit la nature : cotisations, contributions, patronales, salariales, légales, conventionnelles. Seules les éventuelles majorations et pénalités de retard sont exclues pour le calcul des 20 000 €.

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) : dématérialisation à partir de 50

Les employeurs ayant effectué **plus de 50 DPAE** à la caisse de MSA en 2014 doivent, depuis le 1^{er} janvier 2015, accomplir leurs DPAE par voie dématérialisée.

Source : FRSEA Bourgogne

DIVERS

Rencontres de la filière viticole organisées par le Crédit agricole Champagne- Bourgogne

Comment réussir à l'export ? Exemples et témoignages de stratégies gagnantes.

Le mardi 10 mars 2015 à 14h00 au Palais des Congrès de Beaune, *19 avenue Charles de Gaulle à Beaune.*

Premier partenaire bancaire de la filière viticole bourguignonne, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, vous apportera, un éclairage économique sur les enjeux de la filière et les stratégies mises en place par différents acteurs pour réussir durablement à l'export :

- « Les entreprises viticoles françaises et les 10 premiers leaders mondiaux »

Ludivine Duval, Responsable Filière Vin & Spiritueux Crédit Agricole S. A. présentera les points clés d'une stratégie gagnante à l'export d'après l'enquête de Wine Intelligence, menée auprès de 534 entreprises françaises et de l'étude internationale d'A. Coelho, enseignant-chercheur à SupAgro Montpellier.

- « Les entreprises viticoles italiennes » :

Denis Pantini, Directeur du secteur Agriculture et Industries Agro-alimentaires de Nomisma, interviendra sur la construction de la réussite à l'export des vins italiens et leurs facteurs clés de succès.

Les rendez-vous du Vinipôle Sud Bourgogne : l'énergie à consommer avec modération

Le jeudi 2 avril 2015 à partir de 9h au Vinipôle Sud Bourgogne (Davayé). Thème 1 : 2conomiquer l'énergie, des pistes à creuser, Thème 2 : Produire de l'énergie ? Pourquoi pas ! Pour plus de renseignements : contact@vinipole-sud-bourgogne.fr. Inscription avant le 26 mars.



Faites partager l'histoire de vos Climats !

L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO est espérée pour cet été. A quelques mois de cette nouvelle reconnaissance pour le vignoble et son héritage culturel, la Semaine des Climats est l'occasion de partager avec le grand public vos savoir-faire, de faire découvrir le patrimoine et l'histoire de vos parcelles et vos domaines. Promenade dans les vignes, visite de cuverie, rencontres et échanges avec des personnalités du monde viticole... soumettez-nous vos projets et idées ! La mise en œuvre peut être très simple. Le projet peut être proposé par un domaine ou un ODG. L'association vous accompagne quant à elle pour la communication. Une aide au financement est enfin proposée aux 3 « prix du jury » désignés par le comité de sélection.

- Retrouvez ici la [fiche d'inscription](#) pour proposer une manifestation avant le 12 mars 2015
- Contactez-nous pour obtenir de plus amples renseignements : tél. 03 80 20 10 40 info@climats-bourgogne.com ou www.climats-bourgogne.com

Réunions d'information sur le document unique d'évaluation des risques et les fiches pénibilité

Le réseau FDSEA va organiser prochainement des réunions d'information dans toute la région, en partenariat avec la MSA. Ces réunions sont gratuites et ouvertes à tout exploitant agricole ou viticole (adhérent ou non).

Ces réunions ont pour objet de vous informer et de répondre à vos interrogations en matière de document unique d'évaluation des risques et de mise en place du nouveau dispositif de prévention de la pénibilité.

Les premières réunions auront lieu en Côte d'Or :

- Mardi 3 mars de 10h à 12h à Pouilly en Auxois (Pôle agricole de Créancey)
- Jeudi 5 mars de 14h à 16h à Dijon (Maison Régionale de l'Innovation, 64 rue de Sully)
- Vendredi 6 mars de 10h à 12h à Nuits St Georges (locaux du syndicat viticole, rue Charles Arnoult)
- Lundi 9 mars de 10h à 12h à Ruffey Lès Beaune (MFR de Grandchamp)
- Mercredi 18 mars de 10h à 12h à Châtillon sur Seine (Centre socio-culturel, 11 rue Albert Camus)

Pour y participer, il suffit de s'inscrire à sje.fdsea21@orange.fr ou au 03.80.68.67.68

Les réunions dans l'Yonne

- Jeudi 2 avril à Avallon, à la Chambre d'agriculture, 9 Avenue du 11 Novembre (10h – 12h)
- Vendredi 3 avril à Auxerre, 37 rue de la Maladière (14h – 16h)
- Mercredi 8 avril (sénonais), place de l'Eglise 89100 St Clément (10h – 12h)

Les dates et lieux des réunions dans en Saône et Loire seront fixés prochainement, si vous souhaitez en être informé(e), adressez un mail à emilie.callot@fnsea.fr

Formation & Sens : Propulsez l'activité en améliorant la communication dans votre équipe.

Faire connaissance et apporter de la structure, Mieux connaître son fonctionnement personnel pour mieux être en relation avec l'Autre, La diversité: de la difficulté à la richesse etc... Les 26 et 27 mars 2015, à Dijon, plus de renseignements :

Marie-Laure Gauvin : 06 82 57 08 55 contact@marielauregauvin.com.

Appel d'échantillons : RVF - Spécial millésime 2014 - Mâconnais et Côte Chalonnaise

Raoul Salama dégustera prochainement les appellations de la Côte Chalonnaise : Bouzeron, Givry, Mercurey, Montagny, Rully, et du Mâconnais : Mâcon + nom de commune rouge et blanc, Pouilly-Fuissé, Pouilly-Loché/Vinzelles, Saint-Véran, Viré-Cléssé. 3 AOC par entreprise. 1 seul échantillon par vin.

Dépôt : 9 mars au BIVB Mâcon et 10 mars au CITVB Beaune (9h-12h / 14h-17h). Les vins pourront être présentés en bouteille ou demi-bouteille neutre avec l'étiquette du vin fixée par un élastique ou du scotch, afin de garantir un anonymat total. Fiche de dépôt sur le site du BIVB.

Contacts : Hervé Bianchi - 03 80 26 23 76 - Christophe Gamet - 03 80 26 35 18

AGENDA

La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en février

- 5 février : CA de la CAVB
- 6 février : CA des Grands Jours
- 9 et 10 février : audit de la CAVB par SIQOCERT
- 12 février : Commission Technique CAVB
- 17 février : CA CNAOC
- 17 février : Première des Rencontres de la vigne et du vin – ANEV – Paris : «Comment concilier vin et enjeux de santé publique ? »
- 18 Février : Conseil Foncier Côte d'Or
- 20 février : Rencontre douanes de Bourgogne sur la plateforme commune
- 20 février : AG ODG Coteaux Burgonds
- 22 février : Dégustation CGA Paris
- 21 février au 1^{er} mars : Salon International de l'Agriculture
- 24 février : Commission technique CAVB & Conférence Collectif fd
- 25 février : Réunion CTSCP HC
- 26 février : CT ODG Saint Véran

Les prochains RDV de la CAVB

- 10 mars : Commission Géographique Saône et Doubs
- 12 mars : Assemblée Générale Ordinaire de l'ODG MERCUREY
- 12 mars : AG Grands Crus Chassagne et Puligny
- 12 mars : Conseil d'administration de la CAVB
- 18 mars : Réunion CAVB des présidents d'ODG
- 19 mars : AG ODG Puligny
- 20 mars : distinction Saint Vincent UPVM
- 25 mars : CA CNAOC
- 2 avril : RDV de Vinipôle Sud Bourgogne

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation.
Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-21200 Beaune
☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr - Site internet : www.cavb.fr
Rédacteurs : Séverin BARIOZ, Charlotte HUBER, Marion SAÜQUERE